

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., NICOLAI M. procuration de SECONDI P., ANDREANI N., GIUDICELLI PA., ORSONI C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : CHAMBE A., ACKER-CESARI V., SECONDI P. procuration à NICOLAI M.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 03 /04/2024

Date d'affichage: 03/04/2024

Objet : vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 08/04/2024,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- TFB : 22.40 % ;
- TFPNB : 81.21% ;
- THRS : 16.00 % ;
- CFE : 11.15 %.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré à Solaro le 15/04/2024.

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI

